

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Madame la Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine
D.C.I.A.D
B.I.C.
3, avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX

Affaire suivie par : Jérôme Rochelle
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.99.33.34.33
Télécopie : 02.99.33.34.19

V/Réf: message du 5 octobre 2020.

N/Réf: 2020-10-20-311/EE/ERSEI/JR

Date : 23 OCT. 2020

Objet : Installations classées – UVE
VILLEJEAN – RENNES.

Madame la Préfète,

Par message cité en référence, vous m'avez transmis pour avis le complément de dossier déposé par RENNES METROPOLE concernant sa demande d'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers sur la commune de Rennes.

Mon avis favorable du 15 mai 2020 comportait des réserves sur les points suivants :

- l'étude acoustique ;
- le rapport de base (méthodologie d'investigation des eaux souterraines et recensement des puits privés du secteur) ;
- l'évaluation des risques sanitaires (critères de choix des VTR (ANSES)).

Des réponses recevables sont apportées sur chacun de ces points.

Mon avis favorable sur cette demande est donc confirmé sous réserve, comme indiqué dans mon avis du 15 mai 2020, de la mise en œuvre des recommandations et propositions d'évolution présentées dans le dossier et relatives :

- au rapport de base ;
- au plan de surveillance environnementale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

P/La Directrice de la délégation
Départementale d'Ille-et-Vilaine,
L'Ingénieur général du génie sanitaire,

Benoît Champenois

Benoît CHAMPENOIS

Copie : DREAL – UD35
DREAL – COPREV.